

## **SEANCE DU 16 OCTOBRE 2012.**

Présents: MM PAGANEL R. CONTE B. MARTY B. MARTY A. DELSAHUT J.B. POUZALGUE S  
MME MECHEININ E

Excusés : M.QUENNESON H. (pouvoir à M. PAGANEL Raymond)  
Mme LACAM M. (pouvoir à M. Bernard CONTE)  
M. GANIL T

Madame MECHEININ E a été élue secrétaire de séance.

### **Evolution intercommunalité.**

Les orientations économiques prises par la Communauté de Communes Lot Célé ne correspondent plus ni aux attentes du Conseil Municipal, ni aux intérêts de la commune de Saint-Cernin.

Forts de ce constat, les membres du Conseil Municipal ne se projettent plus dans cette Communauté de Communes.

Espace charnière : le Conseil Municipal de Saint-Cernin s'interroge : se tourner vers Cahors ou vers le Causse Central ?

Lors de la réunion du 18 Juillet 2011, le Conseil Municipal était partagé entre le Grand Cahors et le Causse Central (3 communautés : CCLC, Communauté de Labastide-Murat et celle de Livernon).

Aujourd'hui, il a besoin de savoir quels seront les pôles économiques qui se situeront sur le Gand Causse pour éventuellement revoir son vote.

### **Délégation de la compétence Eclairage public à la Fédération Départementale d'Energies du Lot (FDEL)**

Monsieur Le Maire donne lecture du règlement relatif aux conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence. Il indique également que la délégation de compétence sera précédée par l'établissement d'un inventaire du patrimoine communal d'éclairage public, réalisé par la FDEL dans le cadre de marchés groupés et pour lequel son comité syndical a fixé la participation des communes à 8 € HT par point lumineux répertorié.

Le Conseil Municipal approuve le règlement et autorise Le Maire à signer tout document relatif à cette délibération et en particulier le procès-verbal de mise à disposition des ouvrages.

### **Fermeture du préau.**

Monsieur Le Maire signale qu'il a reçu un 2<sup>ème</sup> devis depuis la dernière réunion. Le montant de l'offre s'élève à 7 558.72 € HT.

Le Conseil Municipal trouve ce devis trop élevé et charge Monsieur Le Maire de demander une proposition de prix à l'entreprise MOTA à Pescadoires Lot.

### **Prix des repas à la cantine scolaire du R.P.I.**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que la Société MIDI Restaureco propose une nouvelle tarification pour la livraison des repas dans les cantines scolaires du R.P.I de Lauzès à compter de la rentrée scolaire 2012-2013 soit 3.38 € TTC le repas sachant que le transport est gratuit si le nombre de repas est supérieur à 15 en regroupant les trois cantines scolaires, Lauzès, Sabadel-Lauzès et Saint-Cernin.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal

- décide la répartition telle que :

\* à la charge des parents d'élèves : 2.38 € par repas, au lieu de 2.29 €,

\* à la charge de la commune : 1.00 € à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2012.

- et demande à Monsieur Le Maire d'en informer les parents des élèves de l'école maternelle.

### **Projet de contrat d'assurance Villassur.**

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que lors de sa réunion en date du 19 Novembre 2009, le Conseil Municipal a décidé d'acheter les parcelles n° A 606 lieu-dit «Laborie» (sur laquelle est implanté l'ancien atelier de Monsieur Louis DUFOUR) et C 677 « Le Bourg ».

Aujourd'hui, Monsieur Le Maire fait part d'un projet de contrat d'assurance Villassur (Groupama d'Oc) dans lequel est ajouté cet ancien atelier pour les garanties suivantes :

Incendie et risques annexes, vol, émeutes-mouvements populaires-sabotage-vandalisme.

Le montant total de la cotisation annuelle s'élève alors à 2310.00 € TTC au lieu de 2 266.86 € payée en janvier 2012.  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer le projet de contrat d'assurance Villassur établi par Groupama d'Oc.

#### **Contrat de maintenance logiciel Cadastre.**

Monsieur Le Maire donne lecture du contrat de maintenance GEOSPHERE, le logiciel « cadastre ».

Le contrat est conclu pour une période d'un an, renouvelable par année entière, par reconduction expresse, notifié par le client, 3 mois avant expiration du contrat, reconduction ne pouvant excéder 3 ans.

Effet du contrat : 01.01.2013 ; tarif : 59.38 € ht.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal accepte les conditions de ce contrat et autorise Monsieur Le Maire à le signer.

#### **Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée. (PDIPR)**

Après avoir pris connaissance des articles 56 et 57 de la loi n° 83-663 du 22 Juillet 1983, de l'article L361-1 du Code de l'environnement et de l'article L311-3 du Code de Sport dont les objectifs sont de mettre un réseau de chemins à la disposition du public désirant pratiquer la promenade ou la randonnée sous toutes ses formes, tout en assurant la préservation des chemins ruraux qui ont un rôle déterminant pour le développement du tourisme rural.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à l'inscription au PDIPR des chemins énumérés ci-dessous :

Le chemin de l'ancien moulin dont la longueur totale est de 4819 m.

Le Conseil Municipal s'engage donc à ne pas vendre ce chemin sauf à en rétablir la continuité par un itinéraire de même valeur.

#### **Décision modificative : Réparation fontaine de Sales.**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'aucun crédit n'a été prévu au compte 204158 afin de mandater la participation financière de la commune à régler au PNR des Causses du Quercy relative à la restauration de la Fontaine de Sales et propose d'effectuer les virements de crédits ci-après :

- Compte 204158, chapitre 204, programme Opérations Financières: + 1360 €
- Compte 21571, chapitre 21, programme Achat véhicule : - 1360 €

Le Conseil Municipal approuve les virements indiqués ci-dessus.

#### **Questions diverse.**

##### Lettre de la FNACA.

Monsieur Le Maire fait part de la lettre de Monsieur le Président de la FNACA relative à la mise en place d'une plaque commémorative du 19 mars 1962.

Le Conseil Municipal décide de fixer la plaque du « 19 Mars 1962 » sur un socle près de la murette de l'arbre de la Liberté sur laquelle sera inscrit « Cesser le feu en Algérie ».

##### Ecole maternelle.

- Afin d'économiser le chauffage dans la salle des Fêtes, faisant office de préau pendant la période scolaire, Monsieur Le Maire
- propose de poser un « Groom » à la porte d'entrée des enfants.
- De plus, il signale que le gaz Butane est interdit et propose également de demander un devis à Michael DUROY et Pascal LALO pour installer le Propane.
- Mme Cécile GROS, institutrice souhaiterait acheter à la CAMIF, une banquette 3 places à 141.13 € TTC et une mini chaîne à 214.08 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte ces propositions.

##### Mur de soutènement.

Monsieur le Maire propose de demander des devis à M. J.P BADOURES de Saint-Cernin, M. STUBBS de Sénailac-Lauzès et M. BONNEL de Lamothe –Cassel pour le pesquier de la fontaine de Malpeyre et pour le mur de la venelle dite « rue du Couvent » au niveau des parcelles appartenant à M. SENAC Michel et M. PAGANEL Lucien.

A Saint-Cernin le 30 Octobre 2012.

Le Maire